

Villabé, le 21 mai 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

VENDREDI 29 MAI 2026 A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

- 0 Installation d'un conseiller municipal.
 1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026.
 3. Droit à la formation des élus.
 4. Règlement intérieur du conseil municipal.
 5. Désignation des membres des commissions.
 6. Désignation d'un représentant au comité national d'action sociale (CNAS)
 7. Instances paritaires : fixation du nombre de représentants du personnel, institution du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité social territorial (CST) commun entre la commune et ses établissements rattachés (CCAS)
 8. Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact la poste agence communale
 9. Acquisition amiable au profit de la commune de Villabé des parcelles cadastrées section A n° 123, 127, 139 et section AL n° 4 et 104, situées à Villabé (91100)
 10. Convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire avec la société sncf gares & connexions relative au parc de stationnement et à la gare routière de Villabé
 11. Désignation d'un correspondant défense
 12. Désignation d'un représentant à la CLETC
 13. Désignation de représentants auprès du syndicat mixte ouvert Essonne numérique
 14. Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section ah n° 227 sise 4, impasse des bouleaux a Villabé (91100)
 15. Désignation de représentants auprès du CLIC
 16. Acquisition amiable des parcelles cadastrées section AC n° 475, 522 et 523 situées 1, passage Henri Adrian à Villabé (91100)
- Questions orales.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

